

Montant des cotisations des non salariés agricoles dues au titre de l'ATEXA pour 2016 en fonction des catégories de risques

	Regroupement A	Regroupement B	Regroupement C	Regroupement D	Regroupement E
Activités exercées	- Viticulture	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitations de bois - Scieries fixes - Entreprises de travaux agricoles - Entreprises de jardin, paysagistes, entreprises de reboisement - Sylviculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Maraîchage - Floriculture - Arboriculture fruitière - Pépinière 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures céréalières et industrielles « grandes cultures » - Autres cultures spécialisées - Elevage bovins-lait - Elevage bovins-viande - Elevage bovins-mixte - Elevage ovins - Elevage caprins - Elevage porcins - Elevage de chevaux ; - Autres élevages de gros animaux - Elevage de volailles - Elevage de lapins - Autres élevages de petits animaux - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques - Conchyliculture - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage - Marais salants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles
CE à titre exclusif ou principal	415,45 €	451,57 €	423,59 €	435,75 €	451,57 €
CE à titre secondaire	207,72 €	225,79 €	211,80 €	217,87 €	225,79 €
Collaborateur à titre exclusif ou principal/ Aide familial / Associé d'exploitation d'un CE (à titre exclusif, principal ou secondaire)	159,86 €	173,77 €	163,00 €	167,67 €	173,76 €
Collaborateur à titre secondaire	79,93 €	86,88 €	81,50 €	83,84 €	86,88 €